

N° 2022-36

SITCOM  
Région d'Argentan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRI ET DE COLLECTE**  
**DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION D'ARGENTAN**

Le 13 octobre 2022, à dix-huit heures, les délégués des communautés de communes du SITCOM Région d'Argentan se sont réunis en conseil syndical, en la salle de réunion du quai de transfert des déchets, rue de la Saponite à Argentan, sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Président du SITCOM Région d'Argentan.

Date de convocation :  
28/09/2022

Présents : Catherine APPERT, Michèle BALLON, Patrick BELLANGER, Claudine BELLENGER, Thierry CLÉREMBEAUX, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Jacques DROUIN, Cécile DUPONT, Raymond ESNAULT, Claude FEROUELLE, Philippe GRANDIN, Gérard GRANDSIRE, Philippe JIDOUARD, Hervé LASNE, Xavier LE MENAHES, Jean-Luc LEMERCIER (suppléant), Gilles MALLET, Isabelle MOITEAUX, Jacques PRIGENT, Jacques VIMONT.

Nombre de délégués en  
exercice :  
30

Absents : Jean-Marc BISSON, Daniel BERRIER, Karine BOURDELAS, Valérie CHESNEL, Hubert CHRISTOPHE, Sylvain GAUDIN, Frédéric GODET, Jean-Pierre LEROUX, Clotilde MICHEL, Jean-Louis PITEL.

Nombre de délégués  
Présents :  
21

Objet : Convention d'accès aux déchèteries hors SITCOM avec les Communautés de  
Communes adhérentes au SITCOM

Nombre de suffrages  
exprimés :  
21

A la suite de la signature de la convention d'accès aux déchèteries extérieures au SITCOM avec la commune de Bois Champré, il est proposé de conventionner avec la Communauté de Communes du Pays Fertois et Bocage Carrougien ainsi que la Communauté de Communes d'Argentan Intercom pour les autoriser à accéder aux déchèteries de Couterne, la Ferté Macé et Gacé.

Nombre de voix :  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Cette convention engage le SITCOM à poursuivre les conventions avec les Communautés de Communes d'Andaine-Passais et le Merlerault ainsi que le SIRTOM de Flers-Condé. Les communes concernées seront alors interdites d'accès aux déchèteries du SITCOM et ne pourront accéder qu'à celles définies dans les conventions signées par le SITCOM avec les collectivités voisines.

Il est proposé au conseil syndical de délibérer sur la convention type fournie en annexe, qui sera éditée et signée aux prochains renouvellements des conventions d'accès aux déchèteries hors SITCOM.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en  
Sous-Préfecture le :  
.....

Après en avoir délibéré le conseil syndical approuve à l'unanimité la convention d'accès aux déchèteries hors SITCOM avec les Communautés de Communes adhérentes au SITCOM.

Et publication ou  
notification du :  
.....

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le Président

